

Le CESE a voté à l'unanimité son avis "Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité"

PUBLIÉ LE 25/06/2014

Plus d'un quart de la population française souffre d'une incapacité, d'une limitation d'activité ou d'un handicap. Les politiques en faveur des personnes handicapées en France leur accordent les mêmes droits formels que les autres citoyens et ont permis de répondre à certains de leurs besoins, notamment en termes d'éducation, de travail, de loisirs et de soins. Mais dans la réalité, ces droits ne leur sont souvent accessibles que dans des structures séparées. Les personnes handicapées et leur famille mènent de fait souvent des vies parallèles, en marge de la société. La loi du 11 février 2005 reconnaît quant à elle l'environnement comme un facteur majorant ou minorant la situation de handicap et a également précisé les contours et l'étendue du droit à la compensation des conséquences du handicap. Elle est évaluée tous les 3 ans dans le cadre de la Conférence Nationale du Handicap. Le Premier ministre a saisi le CESE sur la problématique de la société inclusive et accompagnante, afin qu'il porte un regard prospectif sur l'horizon possible de notre société et qu'il fasse des préconisations visant à mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap. Ce projet d'avis ne sollicite pas majoritairement l'appui des pouvoirs publics. Il s'attache plutôt à permettre la naissance d'une nouvelle dynamique sociale et économique, celle de l'inclusion, rendue possible par une société accueillante et accompagnante, une société où l'accès de tous aux biens et services est pensé en amont, comme une évidence. Cette vision nouvelle nourrira la Conférence nationale du handicap qui se tiendra cette année. C'est dans cette optique que le CESE formule un certain nombre de préconisations qui s'articulent autour de quatre thématiques : un soutien au développement de la conception universelle ; une gouvernance plus lisible et le développement d'une recherche prospective ; un enrichissement de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ; une valorisation de la singularité des compétences. L'avis a été présenté à la presse et en assemblée plénière le 25 juin. Il a été voté à l'unanimité des 156 votants.

[Télécharger](#)